

JUSTICE CGC

SYNDICAT DES DIRECTEURS ET DES GREFFIERS

Paris, le 25 septembre 2020

DIRECTEURS ET GREFFIERS EN SOUFFRANCE, A QUAND UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX?

Le ministère de la justice s'est lancé depuis 2014 (après injonctions des différents gouvernements et le lancement d'un plan national) dans une politique de prévention des risques psychosociaux. L'année 2020 va se terminer dans quelques mois et quel bilan pouvons-nous faire ?

Nous constatons un accroissement du malaise, de la souffrance au travail, d'une perte de motivation de la part d'une grande partie de nos collègues directeurs et greffiers. Nous le percevons tous, les vacances de poste, les différentes réformes successives en matière de procédure, de réforme de l'organisation judiciaire et notamment de la création des tribunaux judiciaires n'ont pas permis à chacun de s'adapter sereinement.

L'évolution des rapports hiérarchiques et des méthodes de travail, l'absence de perspective de carrière et de reconnaissance sont autant d'éléments qui ont contribué à la dégradation de nos conditions de travail. La volonté de quitter ce ministère est bien là, quoi qu'en disent les responsables de notre direction, avec une perte considérable de compétences, de connaissances et d'une grande culture du service public.

La direction des services judiciaires aurait dû se focaliser sur deux priorités :

- **le développement de la prévention des risques psycho-sociaux et surtout**
- **la mise en œuvre d'actions concrètes pour remédier aux causes de cette dégradation des conditions de travail.**

Aujourd'hui, concernant le développement de la prévention des risques psycho-sociaux, on ne peut pas dire que les chefs de cour qui sont responsables de cette déclinaison sur le plan local se soient véritablement engagés et ont mesuré l'impact sur notre travail au quotidien. **Où sont les actions de formation ou de sensibilisation des personnels de greffe ? Où sont les acteurs de terrain qui peuvent les aider ?**

Les premières années durant lesquelles ce chantier a été lancé par le ministère ont certes été marquées par quelques actions de formation menées par les cours d'appel les plus volontaires

Syndicat JUSTICE CGC, 14 avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

Tél. : 06.26.5949.63 – Mail : syndicatjusticecgc@gmail.com – Twitter : https://twitter.com/justice_cgc

Facebook : <https://www.facebook.com/Justice-CGC-201863923480128/>

ou de distribution de plaquettes d'information. A l'heure actuelle, on se contente de remplir annuellement le document unique d'évaluation des risques professionnels (pour les plus volontaires), de se réunir lors des CHSCTD sans réellement apporter de solutions pour diminuer les risques. Quant aux indicateurs de diagnostic (taux d'absentéisme pour raisons de santé, taux de rotation des agents, taux de visite sur demande au médecin de prévention, taux d'actes de violence envers les personnels), à quoi servent-ils et sont-ils utilisés ? Nous connaissons d'ores et déjà la réponse, ils finissent dans les piles de rapports transmis aux chefs de cour puis à la direction des services judiciaires.

Les outils et les acteurs de terrain sont là mais encore faut-il qu'il y ait une véritable volonté de prendre en main cette problématique et de rendre enfin des conditions de travail dignes des personnels de greffe.

Sur la mise en œuvre d'actions concrètes, depuis des années, nous faisons le même constat : un ministère de la justice incapable d'élaborer une véritable gestion prévisionnelle des effectifs ayant pour conséquence la multiplication de vacances de postes surtout entre deux mouvements de mutation. Nous le constatons tous en juridiction, les recrutements des directeurs et greffiers sur les dernières années n'ont absolument pas permis de répondre aux besoins des juridictions. Il se passe de trop longs mois avant que les personnels soient remplacés et en attendant, ce sont aux fonctionnaires présents de prendre en charge davantage de tâches. Le recours aux personnels placés est certes appréciable mais très limité, tout comme les agents contractuels dépendant des aléas des politiques budgétaires.

Afin de répondre rapidement à la nécessité de protéger ses agents, nous demandons à la direction des services judiciaires :

- **d'octroyer de véritables moyens pour la prévention des risques psychosociaux** (augmentation des budgets de formation et de prévention)
- **de fixer des objectifs clairs aux chefs de cour en la matière et de contrôler leur effectivité** (rédaction des DUERP systématique, organisation de formation ou actions de prévention, correction des risques)
- **de développer des partenariats avec des acteurs extérieurs en lien avec cette problématique** (médecine de prévention, acteurs de la santé)

- **de mettre en œuvre des politiques d'aménagement du temps de travail de façon à concilier vie professionnelle et vie familiale** (accroître le recours au télétravail en mettant à disposition le matériel nécessaire, en accélérant le développement des applicatifs, tout en préservant la santé et les relations sociales de l'agent ; mettre en œuvre les horaires variables pour les juridictions qui n'en bénéficient pas encore)
- **d'améliorer la gestion prévisionnelle des effectifs en anticipant les vacances de poste liées aux départs en retraite** notamment, en pourvoyant les postes laissés vacants depuis plus d'une année par des sorties d'école

- **d'apporter une véritable aide aux personnels en détresse** (soutien psychologique, groupes de paroles)

La détérioration de la santé des directeurs et greffiers n'est pas une chimère. Il est temps que la direction des services judiciaires se consacre enfin à cette problématique.

Pour le bureau

La secrétaire générale